

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1868

présenté par

M. François-Michel Lambert et Mme De Temmerman

ARTICLE 55

À l'alinéa 4, après le mot :

« objectifs »,

insérer le mot :

« chiffrés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objectif flou de diminution de l'artificialisation en introduisant des objectifs chiffrés dans les documents de planification relatifs à l'habitat et à la mobilité.